

Champs-sur-Marne
31 Mars/1^{er} Avril 2022



2 Jours

En présentiel
animée par Bruno Tamaillon

Créer une visite décalée et multi-sensorielle, c'est d'abord accueillir les publics avec toutes leurs intelligences d'apprenants. C'est créer des temps d'immersion ou la découverte commence par une expérience sensorielle, un ressenti de l'œuvre, puis une émotion et des questions. Ces pédagogies créent des visites artistiques, joueuses, surprenantes, pour offrir aux publics une approche décoiffante de la nature, de la culture locale ou du patrimoine.

Bruno Tamaillon s'est formé depuis 10 ans aux côtés de Yves Hanosset, développe une formation entièrement remaniée en y intégrant toute la rigueur de la méthode de création d'une visite guidée, en remplaçant aussi ces visites dans une offre élargie.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES *

- A. Identifier les éléments constitutifs de la pédagogie d'exploration sensorielle des patrimoines et comprendre les fondements constitutifs d'une visite animée.
- B. Savoir choisir les lieux et les œuvres adaptés et maîtriser les outils sensoriels lors de visites en intérieur, musées, sites, monuments.
- C. Savoir choisir les lieux et les objets adaptés et maîtriser les outils sensoriels lors de visites en extérieur, ville, jardin, architectures.
- D. Maîtriser la construction méthodique d'une visite décalée, sa communication et les 8 points essentiels de réussite.

*Les objectifs pédagogiques sont les aptitudes et les compétences visées lors de cette formation.

PUBLIC : Professionnels du tourisme, du patrimoine, de la culture, des loisirs.

Prérequis : aucun

Programme complet et modalités, en page suivante.

Votre formateur, Bruno TAMAILLON - directeur de TAMS est votre contact référent pour cette formation au 06 08 47 46 91 - tamaillon@tams.fr



Rappel de la Procédure de réclamation : En cas de problème rencontré lors de cette formation, nous vous remercions de nous la faire connaître par écrit au mail suivant : tamaillon@tams.fr

Créer une gamme de visites décalées avec les pédagogies multi-sensorielles.

Guides, médiateurs, démarquez-vous avec des visites décalées et trouver un sens nouveau à notre métier !



METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Positionnement du stagiaire en entrée de formation.
- Exercices pratiques en mode masterclass, recherche individuelle ou en petits groupes. Pédagogies sensorielles et créatives, photos-langage, Conceptualisation dessin, analyse vidéos.
- Apports théoriques sur la base de données études, en images et vidéos
- Dialogues, débats et partages lors de mises en situation.
- Structuration de fiches actions en individuel.
- Espace numérique de ressources suite à la formation, ouvert jusqu'à l'évaluation de suivi à J+6 mois.
- Groupe d'échanges en ligne entre stagiaires suite à la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis individuels à travers l'analyse des productions réalisées pendant les exercices pratiques.
- Auto-évaluation orale en fin de Jour1 – consolidation des acquis en début de Jour2 – Auto-évaluation finale.
- Evaluation au regard des objectifs de la formation pour chacun des stagiaires
- Formation sanctionnée par une attestation de formation.
- Enquête satisfaction
- Evaluation de suivi à 6 mois

SALLE DE FORMATION et matériel utile

- Salle de formation de 3 m2 mini par stagiaire, accès wifi ou 4G, outils numériques de vidéoprojection, espace bibliographie-ressources, jeux, outillage créatif.
- Un smartphone et un pc peuvent être utiles mais non obligatoires, les supports de cours sont tous hors-ligne.

Lieu : Château de Champs-sur-Marne

• 31 Mars et 1er Avril 2022 - en "qualité présentiel"

DUREE : 14 heures - 2 jours

TARIF : 790€

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 5 à 12 participants

PROGRAMME DE LA FORMATION

Jour 1 / 9h30-17h

Module A : Identifier les éléments constitutifs de la pédagogie d'exploration sensorielle des patrimoines et comprendre les fondements constitutifs d'une visite animée.

- Embarquer : de l'individualité au groupe, comment faire ? Activité brise-glace
- Qu'est-ce que l'imaginaire et quel est son utilité ?
- >Atelier sensoriel à l'aveugle
- Entrée en sensations : mon essentiel, mes premières sensations et leurs traces.
- Apprendre à se décaler : nos patrimoines en 3 questions.
- Animer une visite, apprendre avec son corps et laisser explorer... Atelier en mini-groupe - Sculpture 3D et posture du guide ?

Module B - Savoir choisir les lieux et les œuvres adaptés et maîtriser les outils sensoriels lors de visites en intérieur, musées, sites, monuments Les clés d'une destination positionnée famille,

On expérimente ! Tenue chaude et bonnes baskets sont conseillées.

- Découverte des pédagogies sensorielles :
- Le banc de sardines
- Chasse aux couleurs
- Clic-clac Diapos !
- Intelligence des mains
- Glace au plafond
- Merveilleuses loupes et kaléidoscopes
- Les 6 mines à dessins
- Les Panoramatubas

Jour 2 / 9h – 17h

Module C - Savoir choisir les lieux et les objets adaptés et maîtriser les outils sensoriels lors de visites en extérieur, ville, jardin, architectures...

Approches décalées :

- La visite nuances de Grey
- Analyse émotionnelle avec la palette à confiseries
- Kipling façade !
- Débat de pierres
- Approches poétiques :
- Émotionnelles Écritures
- Le Haïku Kigo
- Les chinoiseries

- Les outils de la médiation sensorielle : relecture des exercices, on y associe des lieux potentiels.

Suite jour 2...

Module D - Maîtriser la construction méthodique d'une visite décalée, sa communication et les 8 points essentiels de réussite.

- Travail sur les chapitres clés d'une visite décalée réussie.
- Les objectifs de la visite décalée – période – cible précise – âge des visiteurs
- La longueur du parcours – le thème, les espaces - Etapes par étapes, les phases de création
- La place des enfants au cœur de la visite animée
- Lieux spécifiques : en nature, en village, en espace religieux
- Les tarifs,
- la segmentation des offres de visites : la visite expert, la visite décalée, la visite animée en famille, la visite guidée traditionnelle...
- Quelle communication pour ces visites ? Comment les présenter ? Comment attirer sans repousser ?

*Évaluation à chaud
Présentation de la plateforme de ressources
pour continuer le travail
Rappel des échéances qualité et suivi à 6 mois*

Accessibilité Lieu de la formation :

Château de Champs-sur-Marne
31 Rue de Paris
77420 Champs-sur-Marne
Depuis la Gare TGV Marne La Vallée ou du centre de Paris >>>
prendre le RER A, descendre Station Noisiel, puis Bus 220 vers
Champs - Hôtel de Ville.

Horaires :

Jour 1 : 9h30-17h30

Jour 2 : 9h-17h

Pause repas : 1 heure

Le repas est à la discrétion de chacun, mais nous vous proposons
de nous faire connaître vos demandes spécifiques pour faciliter
ce moment.

Hébergement non pris en charge

Pour celles et ceux qui ont besoin de se loger sur place, nous
avons négocié des tarifs à l'hôtel IBIS
8 Boulevard Newton à Champs -sur-Marne
01 64 68 00 83

Vous êtes en situation de handicap ?

Nous vous invitons à nous faire part de vos besoins spécifiques
(lieu de la formation, supports pédagogiques, horaires, etc.) lors
de votre inscription.

Déficience motrice : la salle de formation est accessible en Rez
de jardin sans marche.

L'accès pour les applications au château est possible par un
élévateur PMR.

**Dossier d'inscription disponible
sur tams.fr - rubrique formations,
ou sur demande à l'adresse suivante : tams@tams.fr**



TAMS Consultants
www.tams.fr

Organisme Formation
déclaré 82.380269938
SIRET: 40870802200046



Les Michauds
73360 SAINT FRANC
tel : 06 08 47 46 91
tamaillon@tams.fr

Formateur :
Bruno Tamaillon

Infos/inscriptions :
tamaillon@tams.fr
port : 06 08 47 46 91

DEVIS DE LA FORMATION

TAMS/VISIT 1 – Créer une gamme de visites décalées avec les pédagogies multi-sensorielles.

Durée : 14 heures
Formateur : Bruno Tamaillon

Méthodes et moyens pédagogiques :

Ateliers en mini groupes - Apports théoriques et vidéos
Le jeu comme support de cours

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions, personnalisé.
Remise d'une attestation de stage.

Date : 31 Mars et 1^{er} Avril 2022
Lieu : Château de Champs sur Marne
tarif : 790€ pour les deux journées - *net de taxe dans le cadre de notre activité d'organisme de formation déclarée - 82 380269938 – Repas, transport et logement non compris.*

Nombre de participants : 15 stagiaires maxi pour assurer une qualité optimale à la formation.

Comment s'inscrire ?

1^{er} cas : Votre entreprise finance elle-même la participation à la formation :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à bruno Tamaillon – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer, accompagnée d'un acompte de 230€ à l'ordre de Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc
- Une confirmation écrite vous sera envoyée à réception.

2^{eme} cas : Votre entreprise souhaite bénéficier du financement de son OPCA :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à Tams Consultants – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation.
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc ou par mel à tamaillon@tams.fr
- Envoyer dès que possible à votre organisme OPCA cette fiche Devis, accompagné du programme de la formation,
- Attendre la réponse écrite de votre OPCA (courrier spécifiant la prise en charge du cout total ou partiel de la formation) et l'envoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc

Bulletin d'inscription

Nom-prénom :
Fonction :
Organisme :
Adresse :

Code postal : Ville :
Tél :
Portable :
Mél :
Responsable administratif de l'inscription (si besoin) :
Nom - prénom :
Tél :
mel :

Je souhaite m'inscrire à la formation :

TAMS/VISIT 1 – Créer une gamme de visites décalées avec les pédagogies multi-sensorielles.

Date : 31 Mars et 1^{er} Avril 2022
Lieu : Château de Champs sur Marne

- ☐ Mon organisme finance lui même la formation et Je vous fais parvenir dès que possible la convention dans les jours qui viennent.
- ☐ Mon organisme souhaite bénéficier du financement de mon OPCA et je vous ferai parvenir la convention et l'accord de prise en charge de mon OPCA dès que possible.

A..... le
Lu et approuvé
Signature et tampon

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise (du salarié participant) :

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par

Fonction :

Et

l'organisme de formation :

TAMS CONSULTANTS – Les Michauds 73360 SAINT FRANC

Tél : 04 76 67 52 60 – tamaillon@tams.fr - www.tams.fr

Représenté par : Bruno Tamaillon Fonction : Gérant

Déclaration enregistrée sous le n° 82.380269938 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 40870802200038

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

TAMS/VISIT 1 – Créer une gamme de visites décalées avec les pédagogies multi-sensorielles.

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

L'effectif de stagiaires est de 6 participants minimum à 12 participants maximum

Dates de la session : 31 Mars et 1^{er} Avril 2022

Nombre d'heures par stagiaire : 14 h

Lieu de la formation (ville) : Château de Champs-sur-Marne

Formateur : Bruno Tamaillon – 06 08 47 46 91 - tamaillon@tams.fr

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du ou des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le ou les participants seront :

Nom Prénom	email	Etablissement – fonction
•		
•		
•		

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 790 € net de taxe - exonération de TVA – par participant.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ne sont pas compris les frais de repas, de logement et de transport sur le lieu de la Formation.

Règlement à réception de facture. Si le bénéficiaire souhaite faire financer la formation dans le cadre du PLAN FORMATION, il lui incombe de fournir obligatoirement à l'organisme de formation, le courrier de prise en charge de la formation décrite ci dessus, 10 jours avant le début de la formation.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Apports théoriques sur la base d'expériences modélisées
- Applications pratiques sur la base des données issues de l'organisme des stagiaires
- Le support de cours

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION : Rédaction d'un plan d'action réalisé par le stagiaire : incluant calendrier, action, moyens et coûts

VI – SANCTION DE LA FORMATION : Suite à la vérification de la validité du plan d'action, remise d'une attestation de stage.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION : Feuilles de présences en 3 exemplaires signées par les stagiaires et l'organisme de formation

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit organiser dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

La Formation pourra être annulée par l'organisme de formation si le quota de 5 participants n'est pas atteint. Cette annulation devra intervenir en amont du 11e jour précédant la date de démarrage de la formation.

IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 192 heures (8 jours) à 97 heures (4 jours) précédant la première heure de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 Euros à titre de dédit.

Cette somme de 400 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 96 heures précédant la première heure de formation, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire à l'organisme de formation.

En cas de non présence du participant à tout ou partie des heures de formation prévues, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire et versé à l'organisme de formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 0 à 10 jours calendaires précédant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à programmer dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

Dans tous les cas, la Formation ne peut être assurée qu'avec un minimum de 5 stagiaires inscrits.

X – LITIGES

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

Fait à

Le

Signature+tampon avec la mention "lu et approuvé"

Entreprise bénéficiaire

Responsable / Fonction

Bon pour accord
B. TAMMOUR
tams
138 Chemin du Roland
38960 SAINT AUPRE
Tél : (03) 04 76 67 52 60
www.tams.fr
RCS Grenoble 888 708 022

Banque Populaire des Alpes				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE IBAN
Code Banque 16807	Code Guichet 00139	N° de Compte 03921006936	Cle RIB 87	Destinataire du relevé <i>Space intended for the recipient</i>
Domiciliation /Paying Bank BPA VOIRON				

IBAN : **FR76 1680 7001 3903 9210 0693 687**

International Bank Account Number

BIC / SWIFT : **CCBPPRPPGRE**

Bank Identification Code

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfer, invoice payments, etc.)

Titulaire du compte :

Account holder

SARL TAM S CONSULTANTS

LA ROSSETIERE

138 CHEMIN DU ROLAND

38960 ST AUPRE

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles TAMS CONSULTANTS, dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n° 82380269938, consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur transmis par e-mail lors de l'inscription finale.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentiels, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées sont les formations proposées au catalogue et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 – Modalité d'inscription

2.1 Formations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par l'un des moyens suivants :

Demande par le client auprès de l'Organisme, de son souhait de recevoir le dossier complet de la formation ou téléchargement du dossier sur internet.

A réception de cette demande, un dossier d'inscription est transmis au Client, accompagné d'une convention, d'un devis, du Règlement Intérieur et des Conditions Générales de Ventes.

Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation et du devis, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation par le moyen de son choix.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

L'Organisme de formation limite le nombre de participants à une quinzaine de personnes sauf cas particuliers. Le nombre de participants minimum est de 6 personnes. Toutefois, lorsque le thème s'y prête et si les conditions sont réunies l'Organisme de Formation peut maintenir ses Formations même avec un nombre réduit de participants. Dans le cas d'une Formation inter maintenue à effectif réduit, l'Organisme de formation valide avec le Client de nouvelles conditions de réalisation de la Formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 15 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la Formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

2.2 Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première formation. Cette date passée vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation. A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les

documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations inters peuvent être assurées au siège de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intras peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Si la formation se déroule hors du siège de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable.

Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

4.1 Tarifs

Les prix sont indiqués en euros TTC (L'activité formation de TAMS CONSULTANTS est exonérée de TVA). Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

4.1.1 Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Nos prix n'incluent pas les forfaits repas. Les frais de restauration et de repas sont à la charge du client.

4.1.2 Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement. En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.2.2 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 8 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de subvenir à un formateur défaillant par un report de la Formation

dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 8 jours calendaires de la Formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

6.1 Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'Organisme de formation remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Toute annulation d'inscription ou abandon doit être adressé par courriel à l'adresse : tams@tams.fr

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Sauf cycles ou parcours de formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la Formation. La demande

de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

6.2 Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : TAMS CONSULTANTS les Michauds 73360 SAINT FRANC), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 9 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 10 – Données Personnelles

10.1 TAMS CONSULTANTS prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » qui précise :

- *Aucune information personnelle n'est collectée à votre insu.*
- *Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.*
- *Aucune information personnelle n'est utilisée à des fins non prévues.*

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque internaute dispose des droits d'opposition (article 38 de la loi), d'accès (articles 39, 41 et 42 de la loi) et de rectification (article 40 de la loi) des données le concernant.

Ainsi, le Client peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Chaque client peut exercer ces droits à tout moment en adressant un courrier à :
TAMS CONSULTANTS, les Michauds
73360 SAINT FRANC

Article 11 – Divers

11.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

11.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

11.4 L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11.5 L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

11.8 Le Client ne pourra intentar aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.9 LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.